

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

BC AC

Mr Guillaume CABORET et Mme Amélie CABORET ont accepté les fonctions qui viennent de leur être conférées, après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 Heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président ainsi que par tous les associés présents, après lecture.

